

## L'avenir du commerce à Besançon - Interpellation de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, mon interpellation avait trait à deux dossiers, celui de la ZAC de Châteaufarine et celui de la revitalisation du centre-ville, donc deux dossiers qui traitent en réalité d'un même sujet, celui de l'équilibre et de la distribution commerciale dans cette ville.

Vous vous souvenez, pour la ZAC de Châteaufarine, l'émotion qu'avait soulevé au moment de son approbation ce dossier, notamment dans les milieux du commerce à Besançon. Vous savez aussi l'opposition qu'on avait à ce dossier.

Le temps passe, chacun a pu voir cet été les pelles et les engins de travaux publics en place dans cette ZAC de Châteaufarine. Des sommes importantes, des investissements importants sont actuellement engagés et j'aurais voulu savoir si des dossiers de demande de permis de construire ont été déposés au jour d'aujourd'hui à la Mairie sachant que nous avons mis en avant, en son temps, l'idée que ce projet constituait un tout économique et que nous étions tout à fait en droit de faire valoir la notion d'unité économique qui est une notion que le Ministère du Commerce et de l'Artisanat, dans une de ses circulaires, avait bien décrite. Cette unité économique, nous souhaitons qu'elle puisse jouer, c'est-à-dire qu'elle entraîne le passage en Commission Départementale d'Urbanisme Commercial des dossiers déposés.

Alors première question sur ce sujet : a-t-on actuellement des permis déposés ici ? Deuxième question, Monsieur le Maire, vous associerez-vous à une démarche, sous une forme ou sous une autre, soit auprès du Ministre, soit pour le Conseil à prendre un vœu dans une prochaine réunion rappelant que nous souhaitons ardemment que cette notion d'unité économique soit appliquée, conformément à l'esprit de la circulaire ministérielle et que, par voie de conséquence, les permis passent devant les Commissions Départementales d'Urbanisme ?

Le deuxième volet de mon interpellation touche au dossier de la revitalisation du centre-ville. On sait que dans beaucoup de grandes villes françaises, un développement quelquefois exagéré de la grande distribution a débouché sur des problèmes de désertification commerciale au centre des villes et que, partant de là, le Ministre a pris conscience qu'il fallait engager un certain nombre d'études et d'actions pour précisément revitaliser les centres-villes et faire en sorte que des opérations soient engagées pour que le commerce y reste dynamique.

Nous avons tous, je crois, sauté sur cette bonne disposition ministérielle et un dossier a été réalisé conjointement d'ailleurs avec la Chambre de Commerce. Les commerçants ont travaillé à ce dossier, ils y ont fait des propositions intéressantes. Ce dossier a plusieurs volets dont deux essentiels ; celui de l'étude du stationnement et de la circulation dans certains points précis dans la ville et notamment à proximité des grands axes de circulation proches de la Boucle et le deuxième point, aussi très important qui est de voir comment on peut trouver dans cette ville deux ou trois pôles que l'on pourrait moderniser, engager des aménagements, des investissements nouveaux, et parmi ceux-là d'ailleurs je suis content de voir qu'y figurent notamment la place du Marché, peut-être d'autres centres du côté de l'autogare, etc.

Ma question sur ce dossier est la suivante : pouvons-nous, et je le souhaite vraiment, espérer que ce dossier soit examiné le plus rapidement possible par les Commissions Économie et Urbanisme qui maintenant ont le même président donc les choses en seront facilitées, car si ce dossier est déposé au Ministère, c'est à des fins je pense de subventions. Je pense aussi que si subventions il y a, celles-ci seront incitatrices mais elles ne feront pas face à la réalité des dépenses à engager pour la revitalisation du centre-ville. En réalité, l'essentiel des dépenses va être supporté par le budget municipal. Il mériterait donc ce dossier, sans attendre une réponse du Ministre sur une subvention qu'on peut imaginer, d'être examiné dans le détail par les commissions concernées.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je vous remercie Monsieur le Député de vous intéresser à l'avenir du commerce à Besançon.

Ce soir, je vous répondrai très franchement. Jusqu'à présent nous avons un peu laissé de côté des questions fondamentales ayant trait au commerce bisontin mais il est bon que l'ensemble des Conseillers sachent exactement quelle est la situation du commerce à Besançon.

Il y a, à Besançon, selon l'étude de la Chambre de Commerce, en gros 200 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale. Quand je dis à Besançon, ce n'est pas à Besançon uniquement. Il y a presque 100 000 m<sup>2</sup> sur le centre-ville et les différents quartiers périphériques ; il s'est construit plus de 20 000 m<sup>2</sup> sur Thise - Chalezeule dans cette zone à laquelle la Ville était associée, Besançon - Thise - Chalezeule ; il s'est construit sous votre responsabilité Monsieur JACQUEMIN à Valentin 40 000 m<sup>2</sup> de commerce et il y en a en gros 40 000, 45 000 m<sup>2</sup> sur Planoise-Châteaufarine, c'est-à-dire le Géant Casino, etc. et les communes immédiatement périphériques.

Nous sommes arrivés à ces 200 000 m<sup>2</sup> parce que s'est constituée à la sortie de Besançon Nord, Nord-Est direction de Belfort, une zone d'aménagement à laquelle nous participions, 200 000 m<sup>2</sup> parce qu'il s'est construit 40 000 m<sup>2</sup> aux portes de Besançon, à la sortie de l'autoroute sous la responsabilité de la Chambre de Commerce dont vous étiez président à l'époque, en excluant la Ville de Besançon et en lui offrant ensuite un strapontin, donc à laquelle nous n'étions pas associés. Le reste est le résultat de l'histoire commerciale de Besançon.

Notre politique, en matière de commerce, a deux volets complémentaires. Le premier, traité en deuxième partie, c'est l'animation du centre-ville et je crois que depuis le début 1990 nous avons engagé avec le Ministère du Commerce, avec l'Union des Commerçants, la Chambre de Commerce, le Ministère du Commerce et de l'Artisanat, etc. des groupes de travail, des réflexions, des dossiers pour qu'on puisse sortir avec l'aide du Ministère une réanimation du commerce centre-ville qui est important et qui doit subsister, même se développer.

Mais nous avons un deuxième volet indispensable avec lequel vous n'êtes pas d'accord du tout, c'est Châteaufarine, avec un projet tenez-vous bien, qui n'est pas de 40 000 m<sup>2</sup>, puisque sur 47 ha, j'ai ici le dossier ZAC, il y aura à peu près 30 000 m<sup>2</sup> sur les quatre ans qui viennent de construction de commerces sur Châteaufarine. Alors, je constate Monsieur le Député que vous avez, sans vous soucier d'unité économique, développé 40 000 m<sup>2</sup> en-dehors de la Ville.

Mais nous sommes maintenant sur le domaine de la ville avec des taxes professionnelles qui reviendront à la Ville et vous êtes en désaccord. Le 11 septembre, les commerçants tous réunis sont venus nombreux nous expliquer qu'ils étaient en danger, etc. alors que cela est très clair. Nous, nous avons deux pôles de développement du commerce non pas à l'extérieur puisque ça existe, c'est fait, terminé. Nous voulons que sur Besançon existe une solide zone d'aménagement commerciale qui se situera sur Châteaufarine où là, on discute de l'unité économique.

Alors vous me posez la question, est-ce qu'il y a des permis de construire déposés, etc. Nous n'en sommes pas là pour l'instant. La notion d'unité économique, vous l'avez posée à M. DOUBIN en personne le 9 novembre au cours de la discussion budgétaire du commerce et de l'artisanat. Vous avez dit à M. DOUBIN : «A Besançon, il va se construire une ZAC ; est-ce qu'il y aura unité économique ?». M. DOUBIN a essayé de vous répondre. Vous savez très bien que la notion d'unité économique de la loi Royer de 1973 est tellement délicate qu'il y a une jurisprudence. Savoir s'il y a ou s'il n'y a pas unité, pour l'instant nous ne sommes pas en mesure de le dire. Si ! c'est très complexe. Il y a un dossier, j'en ai apporté une partie ici, -c'est aussi important que le dossier du Conseil Municipal de ce soir-, pour savoir s'il y a unité économique ou pas à Châteaufarine.

Alors nous sommes pour l'instant dans une période de réflexion, de contacts avec le Ministère. Sur cette zone de 47 ha déjà aménagée, approuvée par le Conseil Municipal et par le représentant de l'État, le Préfet, on nous a dit : allez-y, mettez du commerce, des constructions, de l'artisanat, tout cela a été bien déterminé dans la ZAC. Maintenant, on nous dit attention ! Est-ce qu'il y a unité économique ou pas ? Moi personnellement je ne peux pas vous le dire. Qui le dira ? Si le Ministère le dit, il aura peut-être raison. S'il dit le contraire, on verra bien mais en tout cas c'est autour de cette notion d'unité économique qu'on risque

soit de retarder, soit d'annuler totalement l'effort de la Ville en matière de développement du commerce sur une zone importante puisque c'est le développement de Besançon dans ce secteur Ouest.

Je trouve tout de même, pour ma part, que vous ne manquez pas d'air -je suis un peu plus poli d'habitude !- de me demander à moi s'il y a unité économique dans la ZAC de Châteaufarine ou pas. Vous l'avez demandé au Ministre il y a huit mois, il n'a pas pu vous répondre ; depuis, malgré vos efforts et ceux d'autres représentants du commerce bisontin, on n'a pas encore statué. On n'a pas décidé et pourtant on a fourni dossier sur dossier. Tout ce que peut dire moi, pour l'instant, c'est qu'à Châteaufarine il y a une ZAC commerciale, artisanale, etc. et sur cette ZAC commerciale on construira les 30 000 m<sup>2</sup> prévus, puisqu'on a le feu vert de cette assemblée et de l'État. Quand je dis qu'on a fait réaliser cette ZAC pour éviter tout problème, toute expropriation etc. en fait on a dit au secteur privé de s'entendre pour réaliser une ZAC tenant compte des règles d'urbanisme. Cela ne doit pas nous coûter un sou. On réalise 47 ha d'aménagements urbanistiques où la Ville n'investira pratiquement rien, si ce n'est pour le sur-développement de la capacité des égouts qui sont là parce qu'on va desservir l'Est.

Mettre des bâtons dans les roues me paraît quand même à mon avis un peu hardi Monsieur le Député. Je vous ai dit que je vous parlerais franchement et ce soir en posant cette question au Maire, vous n'attendiez pas d'autre réponse que celle que je viens de vous indiquer. En tout cas, nous, nous restons fermement pour la réalisation de cette Zone d'Aménagement Concerté sur Châteaufarine où se développeront les commerces existants. Dans cette zone-là il n'y aura pas de grandes surfaces, pas d'hypers puisqu'il y en a déjà un, c'est en relations d'ailleurs avec Casino d'une part et Baudoin d'autre part qu'une SCI s'est constituée là pour faire un ensemble très cohérent à côté de la ZAC Saint-Laurent, qui est aussi une ZAC privée destinée à des constructions individuelles et en prolongement de la zone de Planoise. Je crois que c'est dans nos programmes d'aménagements urbanistiques tout à fait cohérent de mettre dans cette zone-là, la sortie Ouest de Besançon, un certain aménagement commercial. On a parlé au début de 110 000 m<sup>2</sup>, puis après de 50 000 m<sup>2</sup> ; j'ai là les derniers chiffres que j'ai demandés avec précision : le total maximum des surfaces de vente nouvelles qui pourraient être autorisées dans la ZAC seront de 30 785 m<sup>2</sup> entre le deuxième semestre 1991 et le premier semestre 1994 ; On mettra quatre ans pour construire 30 000 m<sup>2</sup> de surfaces nouvelles dans cette zone. Ce n'est donc pas ahurissant et gigantesque. Je crois que ça n'est pas impossible avec l'équilibre commercial de la ville que nous souhaitons, il y a la sortie Nord, il y a la sortie Valentin, il y a la sortie Ouest, il y a aussi le centre-ville avec lequel nous travaillons ; tout cela est parfaitement cohérent à nos yeux.

Dont acte.